

### Résidence de vote

Citoyens à l'étranger

Où que les citoyens américains aillent, le FVAP veille à ce que leurs voix soient entendues.

Le programme d'aide au vote fédéral (FVAP) s'emploie à s'assurer que les membres des Services, leur membres de famille éligibles et les citoyens à l'étranger sont conscients de leur droit de vote et qu'ils ont tous accès aux outils et aux ressources nécessaires pour voter - où qu'ils soient dans le monde.

## Les Citoyens nés en dehors des États-Unis

De plus en plus d'États accordent le droit de vote aux citoyens américains qui sont nés à l'étranger et qui n'ont jamais résidé aux États-Unis. Pour voter, ces citoyens utilisent l'adresse d'un parent ou d'un autre membre de famille éligible au vote. Visitez FVAP.gov pour trouver une liste actuelle des États permettant à ces citoyens américains de voter. Si aucun de vos parents ne vient d'un de ces États, c'est possible que vous n'ayez pas encore le droit de voter. Cependant, d'autres États essaient d'adopter des lois pour accorder le droit de vote aux citoyens qui sont nés à l'étranger et qui n'ont jamais établi une résidence aux États-Unis. Ces lois permettraient à ces citoyens de voter dans l'État où leurs parents sont éligibles. Pour les informations spécifiques aux États, visitez FVAP.gov.

### Quelle est une résidence de vote et pourquoi estelle importante ?

Il vous faut une résidence de vote pour pouvoir voter par correspondance - même si vous ne votez qu'aux élections fédérales. Votre bureau électoral a besoin de l'adresse exacte de votre résidence de vote pour vous envoyer le bulletin correct de votre conscription électorale. Votre résidence est celle dans l'État ou le territoire où vous avez résidé avant de guitter les États-Unis. C'est l'adresse que vous avez considérée comme votre résidence permanente et où vous avez eu une présence physique. Il est important de noter que votre adresse de résidence de vote doit être une adresse aux États-Unis. Les formulaires indiquant une adresse de boîte postale risquent d'être automatiquement disqualifiés.

Cette résidence peut continuer d'être valable même si :

- Vous n'avez plus de propriété ni d'autres liens à cet État.
- Votre intention de retourner à cet État est incertaine.
- Votre adresse précédente n'est plus reconnue comme une adresse résidentielle.















# Étudiants qui font des études à l'étranger

Si vous habitez à l'étranger pour une période prolongée durant laquelle il y a des élections auxquelles vous voulez voter par correspondance, remplissez une FPCA sur FVAP.gov pour demander votre bulletin de vote par correspondance. Votre résidence de vote continuera d'être votre dernière résidence légale aux États-Unis avant votre départ à l'étranger.

Voter aux élections fédérales ne peut pas toujours servir comme seule critère pour déterminer la résidence afin d'imposer des impôts locaux et ceux de l'État. Quand vous déclarez une nouvelle résidence légale ou domicile légal, vous devriez obtenir un avis juridique car il peut y avoir d'autres conséquences à considérer telles que les implications fiscales. Si vous ne vous rappelez pas de la dernière adresse où vous avez physiquement résidé, le FVAP vous recommande de consulter les anciennes feuilles d'impôts, les passeports ou la correspondance familiale. Parfois les fonctionnaires électoraux locaux peuvent vous aider à identifier votre adresse si vous étiez inscrit auparavant. Pour déclarer une nouvelle résidence légale ou domicile légal, vous devriez obtenir un avis juridique car il peut y avoir d'autres conséquences à considérer telles que les implications fiscales.

Monday-Friday. 7:30 a.m. to 4 p.m. ET | Go to FVAP.gov and click on "contact" to find where to send your election materials. Media inquiries: media@fvap.gov







CALL 800-438-VOTE (8683) DSN: 425-1584



EMAIL vote@fvap.gov

#### **CONNECT WITH US**

Search for FVAP





